

## Description du service funèbre célébré à la cathédrale de Grenoble pour François de Bonne de Créquy, troisième duc de Lesdiguières (21 janvier 1677)

cote 5 G 56

### Présentation

Le vendredi 1<sup>er</sup> janvier 1677, entre une et deux heures du matin, meurt à Grenoble François de Bonne de Créquy de Lesdiguières, fils de Charles de Créquy (1575-1638) et de Madeleine de Bonne (1576-1620), et par cette dernière petit-fils de François de Bonne de Lesdiguières (1545-1626). Troisième duc de Lesdiguières, il était resté près de quarante ans à la tête du Dauphiné, en qualité de lieutenant général (1638) puis de gouverneur (1642) de la province.

Le corps du défunt est transporté le jour même de sa mort, au soir, dans la cathédrale de Grenoble ; il y repose jusqu'au dimanche 3 janvier dans la chapelle Saint-Michel (actuelle chapelle de la Vierge, de plan carré, en tête du bas-côté nord, à gauche du chœur). À cinq heures du matin ce jour-là, on le porte dans la chapelle familiale fondée et aménagée dans la même cathédrale. Le service funèbre officiel, en présence de son fils et de l'évêque de Grenoble, est célébré vingt jours après le décès, le jeudi 21 janvier. Son cérémonial est décrit dans un registre du chapitre cathédral destiné de façon plus générale à garder trace, pour pouvoir les reproduire ou les adapter à bon escient en fonction des occasions et de la qualité des personnes, des usages suivis (Arch. dép. Isère, 5 G 56).

À l'issue de la messe, une oraison funèbre est publiquement prononcée par Laurent de Bressac, docteur en théologie, conseiller et aumônier du roi. Simplement mentionnée dans le succinct récit des cérémonies précité, elle a été imprimée par Jacques Petit, maître imprimeur de la ville de Grenoble, jouissant d'un privilège accordé par le Parlement de Grenoble le 28 janvier 1677. Source d'archives inédite (reproduite et transcrite ci-après) et source imprimée considérée par les bibliographes comme « très rare » (dactylographiée ci-dessous) permettent ainsi de restituer, de la façon la plus complète possible, le décor, les gestes et les paroles de la célébration. Elles témoignent aussi, autant que faire se peut, de l'image que ses contemporains pouvaient se faire du troisième duc de Lesdiguières.

L'« Oraison funèbre de M. le duc de Lesdiguières » est de facture classique. Fondée sur un verset des Écritures, elles se déploie, après une introduction de circonstance, en deux volets, le premier biographique, le second s'attachant à dépeindre le défunt en bon chrétien, ou plus exactement en parfait catholique<sup>1</sup> :

*Dilectus Deo et hominibus, cujus memoria in benedictione est. Ecclesiastici 45<sup>2</sup>.*

*Il a été aimé de Dieu et des hommes, et on donne des bénédictions à sa mémoire.*

Si les grands hommes meurent, c'est qu'ils sont hommes, et qu'ils ne sont hommes que pour mourir : leur abaissement suit de si près leur élévation que l'un semble toucher l'autre ; après avoir monté, il faut enfin descendre, et du trône il faut descendre au tombeau.

Tout cède, Messieurs, tout cède à cette fatale nécessité, que la juste providence de Dieu a inséparablement attachée à la condition humaine, même en la personne des souverains ; tout subit indispensablement le pesant joug de cette loy rigoureuse, fondée sur un droit si commun qu'il ne souffre point de privilège ; tout entre tost ou tard dans cette grande route où jamais on ne trouve de faux-fuyant ; et tout paye enfin ce dur tribut à la Nature, qui ne fait vivre que pour faire mourir.

<sup>1</sup> Arch. dép. Isère, cote BIB\_E 1042/83. La graphie originale est respectée, mais la ponctuation tacitement modernisée pour faciliter la lecture. Ainsi l'usage actuel est privilégié pour l'emploi des capitales (supprimées en tête des noms communs), la composition des u, v, i et j, l'accentuation (accents aigus et graves ajoutés, accents circonflexes ou trémas supprimés), l'agglutination de certaines locutions (« par tout », « lors que »), l'utilisation des virgules, points, doubles-points ou points-virgules, la transcription des esperluettes par « et », etc. On voudra bien excuser le caractère provisoire et incomplet de l'annotation, qui aurait demandé plus de temps.

<sup>2</sup> Citation de *L'Écclésiastique*, dans le texte de la Vulgate, où les termes se rapportent à Moïse (« *Dilectus Deo et hominibus, Moses, cujus memoria in benedictione est* » : « bien-aimé de Dieu et des hommes, Moïse, dont la mémoire est en bénédiction »).

Cependant, cette affreuse vérité qui frappe si fortement les yeux, et si souvent, ne touche presque jamais les esprits, ou ne les touche que foiblement, et n'arrive pas jusques aux cœurs ; tout nous l'a dit partout, et partout pour elle nous n'avons point d'oreilles ; elle se présente à nous partout, et à toute heure, et nous ne pensons jamais à cette dernière heure qui décidera souverainement d'une éternité inépuisable, ou de biens ou de maux ; et quoique nous mourions presque sans cesse, en quelque partie de nous-mêmes, nous avons du chagrin lorsqu'on nous fait resouvenir, même en passant, de la misère inévitable de nostre mortalité, dont l'idée nous importune.

Mais le Ciel, le juste Ciel ! nous en a voulu convaincre par une preuve éclatante, en une personne de haute élévation, pour être apperceue de tout le monde. Hélas ! Messieurs, qu'il nous coûte cher d'en estre convaincus ! Tout cet appareil funèbre, qui semble noircir le jour, et obscurcir la lumière ! Ce chant lugubre et plaintif, qui trouble et qui afflige nostre imagination ; ce dueil general de toute la province, qui paroît donner du sentiment même aux choses insensibles ; cette profonde tristesse, qui de vos cœurs a passé sur vos visages, et jusque sur vos habits ; et toutes ces autres marques d'une douleur véritable, qui montrent l'étonnement, et même le saisissement de l'auguste compagnie qui m'écoute, me disent assez intelligiblement qu'il n'y a qu'un respectueux silence, lequel dit d'autant plus qu'il parle moins, qui puisse s'en expliquer comme il faut ; et qu'en cette conjoncture funeste, les yeux, oui, les yeux, dont l'éloquence est bien plus tendre, et l'expression bien plus forte, puisqu'elle va jusqu'au cœur, doivent venir au secours de la bouche.

En effet nous avons perdu, ces jours passez, messire François de Bonne de Créquy, duc de Lesdiguières, pair de France, chevalier des ordres du roy, gouverneur et lieutenant général pour sa majesté en cette province ; et nous n'avons que des larmes à donner à sa mémoire : foibles preuves de notre reconnoissance qui n'aquiteront jamais ce que nous devons à ses bontez.

Oui, en le perdant nous avons perdu un homme généralement et tendrement aimé des hommes, dans toutes les circonstances de sa vie ; et ce qui est bien plus à estimer, chèrement aimé de Dieu dans toutes les conjonctures de sa mort. C'est le sujet, Messieurs, et le partage de son éloge funèbre que je tire naturellement des paroles de mon texte qui semblent faites pour luy, *Dilectus Deo et hominibus, cujus memoria in benedictione est*<sup>3</sup>.

Pour y réussir en quelque manière, je mesure mon dessein à mes forces ; je fais une simple ébauche de ce visage tout brillant de clartez, dont je ne puis faire le portrait bien finy ; je contemple ce soleil en son éclipse, ou seulement en son ombre, n'osant l'envisager en luy-même ; je prends toutes les dimensions de ce géant à celle de son pied ; et je ne fais que bégayer d'un sujet, dont l'abondance me confond, dont la lumière m'éblouit, dont la variété m'embarrasse, dont la majesté m'accable, et dont la hauteur me désespère, puisqu'il ne m'est pas possible d'en parler dignement, surtout en une rencontre où ma tendresse m'ôte presque l'usage de la parole.

Une chose pourtant m'anime et me console, c'est qu'une si belle et si riche matière ne demande ny la main de l'ouvrier, ny le secours de l'art, puisqu'elle embellit et enrichit elle-même sa forme ; et que de ma part, je suis fort assuré que mon cœur attendry jusques au fond fera bien aujourd'huy son devoir, si ma langue ne fait pas parfaitement le sien ; et que l'ardeur de mon zèle pour la mémoire de ce grand homme, et pour la gloire de son illustre famille, me va soutenir dans une action<sup>4</sup>, où l'éloquence la plus forte et la plus dégagée ne sçauroit m'assister que foiblement. Outre que je suis fort persuadé, Messieurs, que depuis longtemps vous en aviez formé dans vous-mêmes une si belle idée par vos propres lumières, que l'éclat en rejaillira jusques sur mes paroles. J'avoue bien que c'eût esté une grande témérité à moy, de l'entreprendre, si l'obéissance aveugle, et entièrement soumise, que je doy, et que je rendray toute ma vie à celui qui a eu la bonté de me le commander, ne me défendoit d'un si juste reproche. Mais je ne sçaurois faillir en luy obéissant ; et je ne doy craindre n'y l'éclat, ny la foudre de la censure publique, à l'ombre des lauriers dont il est tout couvert. Ainsi je n'ay à publier que des victoires, aux termes du Saint Esprit ; je veux dire, que je ne puis que vaincre, sous un aussi grand Nom que le sien, toutes les difficultez d'un projet, sous lequel de moy-même je ne pourrois que succomber. *Vir obediens loquetur victorias*<sup>5</sup>.

#### PREMIÈRE PARTIE.

Tous les hommes qui ont connu feu M. le duc de Lesdiguières l'ont aimé. C'est icy la première partie de son éloge, et le naturel et riche caractère qui luy donne sa singularité, et qui le distingue de tous les autres.

Ce n'est pas que sa naissance, illustre entre les plus illustres, ne l'ait glorieusement distingué dans le monde. Si je parlois dans une autre assemblée, où elle fut moins connue, je ferois paroistre dans toute son étendue, avec son tronc et ses branches, l'arbre généalogique d'une famille, qui touche de parenté, ou d'alliance, presque tout ce qu'il y a de grandes maisons dans le royaume. Celles de Créquy<sup>6</sup>, de Rais<sup>7</sup>, de Longueville<sup>8</sup>, de Villeroy<sup>9</sup>, de Brissac<sup>10</sup>,

<sup>3</sup> Voir note précédente.

<sup>4</sup> Au sens rhétorique du terme : adéquation entre l'expression extérieure de l'orateur (attitude, contenance, gestes, ton de la voix), et la portée qu'il veut donner à son discours, l'effet qu'il entend produire sur son auditoire.

<sup>5</sup> Citation partielle et légèrement modifiée (*victoria* au pluriel et non au singulier) de *Proverbes*, chapitre 21, verset 28, dans le texte de la Vulgate (« *testis mendax peribit, vir obædiens loquitur victoriam* » : « le faux témoin périra, mais qui se soumet a toujours à la bouche la victoire »).

<sup>6</sup> Par l'union, en 1595, de Madeleine de Bonne et Charles de Créquy.

<sup>7</sup> À double titre, par la propre union, en 1632, de François de Bonne de Créquy et Anne de La Madeleine, fille unique et seule héritière de Léonor de La Madeleine, marquis de Ragny, et Hyppolite de Gondi de Retz ; et par l'union, en 1675, de François-Emmanuel de Bonne de Créquy, fils de François de Bonne de Créquy, et Paule-Marguerite Françoise de Gondi, duchesse de Retz.

<sup>8</sup> Par la même union, en 1675, de François-Emmanuel de Bonne de Créquy et Paule-Marguerite Françoise de Gondi, arrière-petite-fille d'Antoinette d'Orléans-Longueville.

<sup>9</sup> Par l'union, en 1617, de Madeleine de Créquy, sœur de François de Bonne de Créquy, et Nicolas de Neufville, duc de Villeroy.

<sup>10</sup> Par l'union, en 1662, de François de Neufville, neveu de François de Bonne de Créquy, et Marie Marguerite de Cossé-Brissac.

de Sully<sup>11</sup>, de Ragny<sup>12</sup>, et quantité d'autres de même force, ont trop d'éclat en France pour n'en donner pas à cette vérité.

Mais, sans remonter aux siècles passés, où parmi ses ayeux il a pu compter tant de héros, le nôtre, ouy, le nostre-même, n'a-t-il pas veu l'espée royale dans les mains du grand connétable de Lesdiguières<sup>13</sup>, son ayeul maternel ? espée que je puis dire n'avoir jamais mieux esté que dans ses mains, tant ses vertus politiques et militaires l'ont mis au-dessus de tous les éloges ; et dans celles du sage et vaillant mareschal de Créqui<sup>14</sup> son père, le commandement de tant d'armées, à la teste desquelles il a si souvent porté la terreur au fond de l'Italie, où il s'ensevelit enfin au milieu de ses triomphes<sup>15</sup>, comme accablé de ses propres trophées.

Cette haute extraction luy inspira dès sa jeunesse des sentimens dignes de sa naissance, et il les conserva toujours depuis dans toute leur pureté. En effet, Messieurs ! Un grand nom est un grand tyran, lequel exige de tous ceux qui le portent de grandes et de terribles choses, et un rude créancier qui tire à la rigueur tout ce qui luy est deu, et qui ne se paye pas d'une monnoye de faux, ni de bas alloy – je veux dire, d'une fausse gloire ny d'une gloire commune, ne souffrant guères que ceux qui ont sur les autres une élévation particulière se ravalent basement jusqu'aux vices du commun, comme il arrive aux âmes vulgaires : de même que le soleil ne se départ jamais d'un seul point de sa ligne ecliptique, pendant que tous les autres planètes, qui ont divers degrez de latitude, prennent l'écart, et ne suivent pas toujours une route si droite.

Ses belles qualitez personnelles le firent aimer des princes qu'il a servis. Il avoit un air de grandeur sans artifice, une civilité sans déguisement, une douceur sans bassesse, une fierté sans orgueil, une libéralité sans faste, une modération sans mollesse, une bonté sans fard, une prudence sans illusion, une valeur sans emportement, une franchise sans considération ; et surtout, une fidélité sans interest et sans autre veue que celle de son devoir, qu'il préféra toujours constamment à toutes choses ; fidelité qu'il a portée au tombeau après des épreuves si chatouilleuses, que sa fermeté y a esté un prodige dans ces rencontres fatales, où tant d'autres tâchoient d'excuser leur foiblesse à tomber dans le crime, ou leur malice à s'y obstiner, sur la prétendue nécessité de leur chute ou de leur obstination.

La guerre fut sa première passion, il y suivit toujours le feu roy<sup>16</sup>, qui le fit capitaine de cinquante hommes d'armes, dès l'âge de vingt et trois ans, et presque en même temps, gouverneur de Saumur, après que le Plessis Mornay, qui l'avoit entre les mains, eut encore plus mal défendu ce grand passage sur la Loire contre les troupes royales qu'il n'avoit fait ceux des Saint-Pères sur l'Eucharistie, contre Monsieur du Pernon dans la Conférence de Fontainebleau<sup>17</sup>.

Aux barricades de Suze où le roy commandoit en personne, allant au secours du duc de Mantoue<sup>18</sup>, et où il sembloit que tous les géans de l'histoire et de la fable avoient entassé montagnes sur montagnes pour arrester ses armes victorieuses, ce fut luy qui leur ouvrit le pas des grosses pierres sous le feu continuel de Gelasse et de Jaillon<sup>19</sup>, ayant pris les ennemis à dos par un chemin tout hérissé de glaçons, et tout bordé de précipices, et donné le moyen à son illustre père<sup>20</sup> de forcer avec tous les braves et tous les volontaires la teste de leur travail, où ils laissèrent leurs drapeaux ; c'est ainsi qu'il se fit une belle et grande route à la gloire, en la faisant à la victoire ! Route qui n'avoit esté frayée qu'aux chamois, ou qu'aux oiseaux, avant qu'il l'eût ouverte, suivy de son régiment, lequel y fit des merveilles, et qui toujours depuis a glorieusement soutenu la haute réputation de ceux qui l'ont commandé. Toute l'armée luy rendit justice, et dit hautement, après cette grande action, que dès lors son courage avoit dégagé Casal<sup>21</sup>, qui s'alloit perdre, et avec luy la liberté de toute l'Italie, dont les fers ne pouvoient estre brisez qu'en s'ouvrant ce passage, que la Nature et l'Art sembloient avoir rendu impénétrable à toutes les forces humaines.

Quelques temps après, il eut l'honneur de commander en qualité de général toute la cavalerie dans le fameux combat du Tesin<sup>22</sup>, où le même maréchal<sup>23</sup> soutint un jour tout entier avec une fermeté merveilleuse toutes les forces d'Espagne, sous l'un de ses plus grand généraux, et demeura maistre du terrain qu'il avoit gagné sur une grande armée, avec une poignée de gens, après des efforts héroïques, et de l'un et de l'autre.

Au second siège de Casal<sup>24</sup>, il se mit à la teste de toute la noblesse de la province, et ne contribua pas peu avec cette belle et généreuse troupe, à le faire lever au brave marquis de Spinola<sup>25</sup>, qui mourut de regret et de honte,

<sup>11</sup> Par l'union, en 1609, de Françoise de Créqui, sœur de François de Bonne de Créqui, et Maximilien II de Béthune, marquis de Rosny, fils du duc de Sully.

<sup>12</sup> Par la propre union, en 1632, de François de Bonne de Créqui et Anne de La Madeleine, fille unique et seule héritière de Léonor de La Madeleine, marquis de Ragny.

<sup>13</sup> François de Bonne de Lesdiguières (1543-1626), dernier connétable de France (1622).

<sup>14</sup> Charles de Créqui (1575-1638), maréchal de France (1621).

<sup>15</sup> Allusion à la mort au combat de Charles de Créqui en Lombardie (1638).

<sup>16</sup> Louis XIII (1601-1643), roi de France (1610-1643).

<sup>17</sup> François de Bonne de Créqui de Lesdiguières, alors simple comte de Sault, reçoit le gouvernement de la ville de Saumur en 1621, au détriment de Philippe Duplessis-Mornay (1549-1623), théologien, capitaine et homme d'État protestant, gouverneur de cette place de sûreté protestante sur la Loire de 1589 à 1621. Duplessis-Mornay avait bien antérieurement, au colloque de Fontainebleau (mai 1600), porté sans succès la controverse théologique sur l'eucharistie contre l'évêque d'Évreux, Jacques Davy du Perron (1556-1618). La polysémie du terme « passage » (traversée d'un fleuve, extrait d'un texte) permet de jeter par une syllepse un peu forcée un double discrédit, militaire et intellectuel, sur Duplessis-Mornay, restant en 1677, pour les catholiques, l'une des figures emblématiques de « l'hérésie » protestante.

<sup>18</sup> Affaire du Pas de Suse, défilé à la frontière entre royaume de France et duché de Savoie, tenu par les Impériaux et les Suisses. Les armées françaises en forcent le passage le 6 mars 1629.

<sup>19</sup> Redoutes défendant le passage.

<sup>20</sup> Charles de Créqui (1575-1638).

<sup>21</sup> Place de Casal, aujourd'hui *Casale Monferrato*, alors aux mains des Gonzague de Mantoue, et objet d'un premier siège (1628).

<sup>22</sup> Combat sur les rives du Tessin, rivière-frontière du Milanais (juin 1636).

<sup>23</sup> Il s'agit toujours de Charles de Créqui (1575-1638), père de François de Bonne de Créqui.

<sup>24</sup> Second siège de Casal (1630).

après tant de victoires, d'avoir échoué devant cette place, dont il avoit assuré la prise au Conseil de Madrid, et qui se plaignit, en mourant, que les François luy avoient osté l'honneur. *Me, han, quittádo la honra*<sup>25</sup>.

Ces grands services, les uns sur les autres, le firent appeler à la Cour, où le roy le fit mestre de camp du régiment de ses gardes, et bientôt après premier gentilhomme de la Chambre<sup>27</sup>. N'estoit-ce pas, Messieurs, donner à toute la terre, un illustre témoignage de la parfaite confiance qu'il avoit en sa conduite, et en sa fidélité de luy mettre sa personne entre les mains, et toute sa Maison Royale, comme à un Homme entièrement dévoué à son service, et très-capable d'un si glorieux employ ?

Il avoit eu quelque temps auparavant la lieutenance de roy dans la province, sous un prince du sang<sup>28</sup>, et il avoit remply ce poste, avecque tant d'éclat de sa part, et avec tant de satisfaction des ministres et des peuples, qu'après sa mort, il eut le gouvernement en chef<sup>29</sup>, par le choix qu'en fit Sa Majesté, et par les sages conseils du grand Armand<sup>30</sup>, lequel ayant le plus délicat discernement du monde, à connoître les grands hommes, et les hommes de grand service, le jugea digne d'un établissement de cette haute importance, où il sembla prévoir dès lors que sa conduite et son extrême attachement aux interests de la Couronne seroient un jour salutaires à l'Etat, comme en effet ils l'ont esté.

Cette glorieuse préférence de M. le duc de Lesdiguières sur tant d'autres illustres prétendans, où il y avoit même des favoris, au gouvernement de Dauphiné, qui est le patrimoine de nos princes dauphins, et qui avant luy avoit esté à un prince de la naissance, et du mérite, de celui qui l'avoit possédé, fit voir à tout le royaume en quelle estime il estoit auprès du roy.

Vous scavez, messieurs, encore mieux que moy, de quelle manière il y a conduit les choses pendant le règne passé, qui a eu son repos et ses agitations. Le présent en a veu et admiré la conduite, dans des conjonctures aussi délicates, et aussi périlleuses qu'il y en ait peut-estre jamais eu depuis la naissance de cette monarchie.

C'eût esté beaucoup, sans doute d'avoir tenu le timon pendant le calme, et conduit le navire au port avec le vent en poupe, et avec la mer favorable : mais pendant le plus furieux orage qui ait éclaté depuis longtemps, l'avoir fait passer heureusement à travers tant d'écueils, malgré les vents deschainez, et les flots irritez, qui luy faisoient voir par tout autant d'abismes ouverts, et de tombeaux flottans, qu'il y avoit de vagues ; c'est où ce sage pilote a fait voir et admirer sa capacité et sa fermeté, comme deux prodiges de prudence et de fidélité également admirables.

En effet, qu'allois-tu devenir, belle province, dans les années 49, 50 et 51<sup>31</sup>, et encore depuis en tant de rencontres différentes ? Je veux dire en tant de rencontres différentes ? Je veux dire en ce temps malheureux, qui merite d'estre effacé pour jamais de la mémoire des hommes, temps funeste, où, si ce mot m'est permis, les astres de la première grandeur tombèrent du ciel, et embrasèrent la terre ; où le torrent de la rébellion fut si débordé et si rapide qu'il entraîna presque les colonnes de l'Etat, où l'innocence même devint presque criminelle par la contagion des crimes, et par la foule des criminels, où le devoir et l'interest, la raison, et la passion, le droit et la violence, la justice et l'oppression, la foy et l'infidélité, la robbe et l'espée, le sacré et le profane, le public et les particuliers, se confondirent si bien par un monstrueux meslange de sentimens, de prétentions, d'attachemens et de prétextes, que les plus sages même et les mieux intentionnez n'en faisoient plus le discernement qu'avec bien de la peine, et ne se rangeoient au bon et juste party qu'avec un péril extrême : qu'allois-tu devenir, encore une fois, belle province, si ce grand homme n'avoit eu le gouvernail en main ?

O Dieu ! il se vit pour lors en pleine mer, à la mercy des vents et des flots, et battu de l'orage de toutes parts dans un vaisseau foible de corps, de voiles et de manœuvres, je veux dire, dans un poste peu capable de résister de luy-même, et éloigné de tout secours ! Que fit-il, Messieurs ? Il opposa à un péril si présent, et si pressant, un courage invincible et une conduite extraordinaire : et si il demeura fermé dans son devoir, lorsque presque tout se relâchoit de tous costez, et se détachoit, et se déchainoit, et menaçoit de faire un renversement général de toutes choses.

Ah ! tu luy en dois, sa chère province, tu luy en dois une reconnaissance éternelle ; comme au père de la patrie, comme au sauveur des citoyens, comme au libérateur public, comme à l'homme dévoué pour ton salut : et si après une si longue guerre, dont quarente campagnes, n'ont pas encore épuisé la fureur après tant de sang répandu, et qui a également puny les péchez de la France par les mains des étrangers au-dehors, et par celles de ses enfans au-dedans, tu subsistes encore et vois les ennemis bien loin de tes frontières, à qui es-tu obligée de ce repos que tu goûtes, et de cette seureté où tu te trouves ? à qui en es-tu obligée, après la puissante protection du plus grand de tous les roys ? qu'à la sagesse et qu'à la fidélité de celui que tu pleures avant tant de justice ?

Mais c'est assez parlé de ce temps, de troubles et de ténèbres, où la confusion fut si générale, et l'aveuglement si étendu, que les plus tranquilles s'y trouvèrent dans l'embaras et dans l'agitation par les remuemens d'autrui, et que les plus éclairés s'y égarèrent, croyant avoir pris la bonne voye : mais d'où notre illustre gouverneur se tira heureusement, et par le plus bel endroit du monde : je veux dire, par une fermeté inébranlable au service de son prince, et par une adresse inimitable en la conduite des peuples : aussi est-il constant que cette belle posture où il se tint, quand tout branloit pour tomber, contribua beaucoup à raffermir dans le devoir les provinces voisines, et luy merita toute l'estime de son roy, comme vous verrez tout à l'heure : et à l'auguste corps, à la teste duquel il estoit, et qui l'avoit si bien secondé dans ce glorieux dessein, cette juste louange sortie de sa bouche royale, qu'il avoit

<sup>25</sup> Ambrogio Spinola (1569-1630), aristocrate Génois au service des Espagnols.

<sup>26</sup> « On m'a ravi l'honneur ».

<sup>27</sup> À la suite de son père, Charles de Créqui (1633-1638), et avant son neveu Charles III de Créqui (1643-1673).

<sup>28</sup> À la suite de son père, Charles de Créqui (1638), sous l'autorité de Louis de Bourbon, comte de Soissons, gouverneur.

<sup>29</sup> Pourvu le 3 juillet 1642.

<sup>30</sup> Armand Jean du Plessis de Richelieu, dit le cardinal de Richelieu (1585-1642).

<sup>31</sup> Allusion à la Fronde (1648-1653), grave période de troubles ayant frappé le royaume de France pendant la minorité de Louis XIV (1643-1656).

donné l'exemple d'une parfaite obéissance à toutes les autres compagnies, dont l'autorité ne peut que prendre coup, si le fondement de l'estat est une fois ébranlé, faute de respect et de soumission envers la puissance souveraine, laquelle en est la seule source, comme elle en est le seul appuy.

Mais il faut que sur ce sujet, je m'impose silence et à tous les panégyristes, après le merveilleux éloge que le plus grand de nos roys<sup>32</sup> a bien voulu faire à la mémoire de feu M. le duc de Lesdiguières dans cette belle lettre qu'il a écrite de sa propre main à M. le duc son fils et successeur<sup>33</sup>, et qui est dattée de Saint-Germain-en-Laye le huitième de ce mois, où il dit ces paroles obligantes, et dignes du souvenir de la postérité, à la gloire de l'un et de l'autre : que ses longs services, et sa fidélité éprouvée, dans tous les temps – voilà un grand mot, Messieurs – luy en auroient rendu la perte plus sensible, s'il n'étoit persuadé qu'il la réparera avantageusement. Après cela, il n'y a plus rien à dire, et puisqu'un si grand roy a parlé avec tant de vérité et avec tant d'autorité, tout ensemble, qui seroit le téméraire qui oseroit y ajouter quelque chose ?

Il est donc vray qu'il a esté fort aimé de nos Roys, et qu'il l'a mérité par des services considérables ; mais je diray encore sans flatterie que parmy les peuples qu'il a si sagement gouvernez, et si longtemps, il a toujours eu l'amour de tous les cœurs. O ! qu'il estoit malaisé de se défendre, lorsqu'il faisoit agir cette extrême civilité, et cette douceur charmante qui en avoient fait les délices de toute la province ; et où pourtant il gardoit toute la dignité de son rang ! Sa bonté qui luy venoit de son cœur, plutost que de son humeur, et encore plus de sa raison, que de son tempérament, luy estoit si naturelle, que comme les graces qui viennent de la Nature, touchent bien plutost, et plus avant, que celles où l'art tâche de la contrefaire, il y avoit peu de cœurs qui pussent résister à sa manière de les prendre, lorsqu'il les vouloit gagner.

Mais d'où luy venoit ce puissant charme, ce charme qui se rendoit si agréablement maistre des volontez ? que de cette belle et constante égalité, dans laquelle il estoit toujours si semblable à luy-même, que qui l'avoit veu une seule fois, l'avoit veu toute sa vie, que l'accez en estoit si aisé, qu'il estoit comme Auguste l'homme de toutes les heures, qu'on y trouvoit toujours la même facilité qui le rendoit incapable de refuser une grâce, lorsqu'il estoit en estat de la faire ; et qu'on ne se retiroit jamais d'auprès de luy, sans estre satisfait, tant il avoit de grâce à refuser les choses qu'il ne pouvoit pas accorder.

Vous en estes convaincus grands et petits, qui dans les rencontres avez eu besoin de sa faveur, ou de sa protection ! Dites-moy ! vous a-t'il jamais renvoyez, sans de bonnes paroles, si les effets n'estoient pas en sa puissance ? A-t'il jamais reculé, lorsqu'il a falu travaillé à votre satisfaction ? Y a-t'il jamais eu de brouillerie dans son gouvernement, qu'il n'ait d'abord étouffée par son autorité, ou accommodée par son adresse à ménager les esprits ? ou de procez considerable, qu'il n'ait voulu terminer, pour empêcher la rupture ou la ruine des familles ? C'estoient-là les effets naturels de cette bonté généreuse, que je puis appeler son étoile, et son inclination dominante, et qui luy avoit gagné le cœur de tout le monde : car qui l'eût refusé à un homme de cette élévation qui ouvroit le sien à tous ceux qui vouloient y entrer, à la réserve du secret, lequel y a toujours esté entièrement impénétrable. Mais je ne voy pas que je pousse inutilement une preuve toute claire d'elle-même. Le voilà donc aimé de ses roys, aimé des peuples, aimé de ses sujets, qu'il a toujours extrêmement protégé, aimé de ses amis, dont il n'a jamais fait des ennemis, aimé de ses ennemis, dont il a toujours fait des amis, et généralement de tous ceux qui l'ont connu pendant sa vie, *dilectus hominibus*<sup>34</sup> ; et sur tout cela, aimé de son Dieu, mais particulièrement dans le temps de sa mort. C'est, Messieurs, ce qui me reste à vous faire voir dans la dernière partie de son éloge, pour le couronner d'une gloire immortelle, qu'il a si bien méritée. *Dilectus Deo cujus memoria in benedictione est.*

#### DERNIÈRE PARTIE.

Il faut avouer, à voir toute la conduite de Dieu sur sa personne, qu'il a aimé, et qu'il l'a bien aimé. Pour le montrer clairement, vous n'avez qu'à remarquer que, l'ayant fait naistre d'un père catholique et d'une mère née et élevée dans les erreurs de Calvin, Sa providence amoureuse n'y voulut laisser ny la mère, ny le fils, que son éducation auprès d'elle y avoit plutost engagé, que son inclination. Celle-là coopéra la première aux mouvemens de la Grâce, dans un âge où elle avoit plus de connoissance. Celui-ci résista plus longtemps dans une jeunesse moins capable d'estre désabusée.

Ce qu'il y eut d'admirable en cecy, c'est qu'ayant fait abjuration secrètement pour de justes raisons, qui regardoient la paix de sa famille, où elle avoit à se bien ménager ; elle ne voulut dans sa maison, autre dépositaire d'un secret, qui luy importoit de tout son repos ; que ce même fils âgé de dix ans seulement, qui le luy garda inviolablement, quoyqu'il ne fût pas encore disposé à suivre son exemple.

Mais enfin Dieu rompit ses liens, et ny les considérations humaines, ny les espérances du monde, ny les engagements, ny les illusions du siècle ne purent l'empêcher de se résoudre à un changement si nécessaire à son salut. Changement qui ne le fit point rougir, puisqu'il ne changeoit qu'en faveur de la seule vérité, et qui ne luy donna pas lieu de se repentir d'avoir changé de mal en bien. Le feu roy Louis le Juste luy fit l'honneur de le mener le premier à la Messe, et voulut bien luy-même l'offrir au roy des roys, conjointement avec son fils immolé dans ce Divin Sacrifice : et il y fut si consolé, que depuis ce temps-là, il n'a jamais manqué d'y assister tous les jours, lorsque ses emplois luy en ont laissé la liberté.

Son attachement, à la vérité, fut toujours très sincère, depuis qu'il l'eut connue, et qu'il eut donné les mains ; il crut ce qu'il falloit croire, bien persuadé qu'il le falloit croire, et il le crut pour le pratiquer. Il fut l'ardent défenseur de la religion qu'il avoit embrassée, et en diverses rencontres il luy en coûta du sang, pendant les guerres civiles, qui en ont tant versé. Et il eut enfin l'extrême consolation de voir au sein de l'Église l'un de ses enfans les plus illustres : ce

<sup>32</sup> Louis XIV (1638-1715), roi de France (1643-1715).

<sup>33</sup> François-Emmanuel de Bonne de Créqui (1645-1681).

<sup>34</sup> « Aimé des hommes ».

fut ce grand connétable, dont la réunion avec sa bonne et véritable mère, mit la marâtre au désespoir. Les Anges en firent là-haut une grande feste, une feste publique, dit l'Évangile, et toute la Sainte Sion, qui triomphoit dans le Ciel, et toute celle qui combattoit encore sur la terre, goûtèrent également le doux plaisir, qu'elles eurent de voir, la confusion de Babilonne.

Depuis cet heureux moment, sa piété ne fut pas de celles qui veulent et qui pensent tromper Dieu, comme elles trompent les hommes ; elle ne fut ny feinte, ny capricieuse, ny passagère, elle fut véritable, elle fut constante, elle fut solide, comme l'étoit son principe ; c'est son cœur qui ne s'estoit pas soumis à Dieu, moins sincèrement que son Esprit.

Ses autres Vertus allèrent du même pas ; il eut de l'équité, autant qu'homme du monde, de peur de toucher au bien d'autrui, il relâchoit généreusement du sien. Sa probité venoit du fond, et alloit au fond. C'est beaucoup dire, en ce siècle de corruption, où prend qui peut, et où les grandes dépenses causent si souvent les grandes injustices. Il ne pouvoit souffrir ny blasphèmes, ny railleries fortes, ny paroles mésséantes, ny médisances : et il avoit tant de retenue à parler de son prochain qu'à l'égard même de ses plus grands ennemis, il estoit si réservé, que lorsqu'il n'y avoit pas lieu, d'en excuser la conduite, il en excusoit les intentions, tant il estoit modéré et maistre de luy-même en des occasions pressantes, où un peu d'emportement est quelquefois pardonnable aux plus grands hommes. Jamais cœur ne fut plus sensible aux injures que le sien, mais jamais cœur n'eut plus de pente à les oublier, ou à les pardonner. Jusque-là, qu'après les premiers mouvemens, elles ne sembloient pas même luy laisser le pouvoir de se venger, bien loin de luy en laisser le désir, ny le dessein.

Il me souvient de luy avoir une fois présenté un malheureux, lequel ayant manqué au respect qu'il luy devoit, avoit poussé sa faute jusques à l'insolence, il s'attendrit dans le moment qu'il le vit à ses pieds, il le releva sur l'heure, il l'embrassa, il luy pardonna, sans luy dire un mot d'aigreur, et le renvoya charmé de cet excez de bonté, et pour l'accabler de bien, au lieu du mal, qu'il en attendoit, il luy fit rendre un employ qu'on luy avoit osté. C'est là sans une vertu solide en un homme de cette qualité, dont le ressentiment estoit aussi juste qu'il luy estoit aisé de le satisfaire.

Croirez-vous, Messieurs, ce que j'ay à vous dire de sa libéralité en une rencontre, où tout autre que luy n'en auroit peut-estre pas eu la pensée ? Estant à Paris, et ayant sollicité et fait solliciter pour un pauvre gentilhomme, qui perdit son procez, il luy envoya dès le lendemain la somme à laquelle on l'avoit condamné, et cinquante pistoles au-delà, à condition qu'il ne l'en viendroit pas remercier. Triomphant ainsi de cette vanité délicate, qui se fait gloire des actions de vertu, à cause de leur éclat, et qui ne les fait que pour les faire voir.

Que diray-je de ses tendresses pour les pauvres ? Elles sont aussi connues que la lumière, mais on n'en a pas veu le bel endroit ; ce qu'il en a caché vaut bien mieux que ce qui en a paru. Je diray pourtant en général que vingt et cinq ou trente mille livres, que depuis longtemps il leur faisoit distribuer < *tous les ans* ><sup>35</sup> par diverses personnes font un éloge à sa charité, si pompeux et si durable, que le temps, qui efface tout, ne l'effacera jamais, et que l'éternité qui conserve tout l'admira et le publiera toujours.

O qu'elle a sauvé de misérables, essuyé de larmes, rompu de cordeaux ! arrêté de mains sanglantes ! fermé de précipices ! calmé de désespoirs ! et empêché de crimes de toute sorte ! Dites-le nous, il n'y a plus de secret à garder, dites-le nous, familles accablées et honteuses, qu'il a si souvent tirées de cette horrible nécessité, qui fait regarder, à tant de gens, la vie comme un supplice, et la mort comme une grâce ! Dites-le nous, maisons religieuses, qu'il a soutenues par ses libéralitez ! Pauvres qu'il a puissamment secourus ! Malheureux, abandonnez, dont il a soulagé les misères, comme s'il en eût esté chargé. Mais si vous faites un grand secret du passé, comme il le souhaitoit, vous ne le sçauriez faire de l'avenir ! Et le testament de son amour pour vous, y a pourveu par un acte si public, qu'il n'y a plus à douter.

Il est temps enfin, Messieurs, de conduire une si belle vie, puisque le Ciel l'a voulu, à une mort encore plus belle et plus heureuse. C'est icy où Dieu a bien voulu montrer qu'il l'aimoit, en luy donnant une fin toute précieuse devant luy. Oui, il l'a aimé jusques à la fin, aux termes de l'Écriture, et singulièrement à la fin même, où son amour prédestinant n'a détruit en luy l'ouvrage de la Nature, que pour y finir et consommer le chef-d'œuvre de la Grâce. *Cum dilexisset suos in finem dilexit eos*<sup>36</sup>.

Pour cet effet, il a rendu sa mort toute chrestienne, et il luy a assuré une vie qui ne finira point, mais une vie divine, que les hommes ne sçavent ny estimer, ny desirer, parce qu'il ne sçavent pas connoître. Il l'a mis dans toutes les dispositions d'un véritable pénitent, et dans des désirs de son salut, si tendres et si forts, qu'il y a lieu d'espérer, et même de s'assurer, autant qu'on le peut, sans se mêler d'entrer dans les secrets de Dieu, qu'il en a eu tout l'effet. Il a humilié son cœur en sa présence, par la crainte salutaire de sa justice, et il l'a relevé par une forte confiance, en sa miséricorde ! Il luy a donné une profonde reconnaissance de ses grâces, pour le disposer à recevoir la dernière, qui fait le coup seur de la prédestination. Il ne l'a pas arraché du monde, comme il arrive à tant d'autres ; mais avant que de l'en retirer, il l'en a tout doucement détaché, et l'a dépris peu à peu de l'amour des créatures, pour l'attacher tout entier au Créateur de toutes ; qui l'ayant aimé dans l'éternité, le luy a si bien témoigné dans le temps.

C'est, Messieurs, c'est en cette dernière et fatale conjoncture de la vie, où la persévérance couronne toutes les faveurs du Ciel, et où il n'y a qu'elle qui les couronne, que la Grâce a fait des miracles dans son cœur.

<sup>35</sup> Ajout manuscrit dans l'exemplaire conservé aux Arch. dép. Isère.

<sup>36</sup> Citation partielle du début du récit de la dernière Pâque dans l'Évangile selon saint Jean, chapitre 13, verset 1, dans le texte de la Vulgate (« *Ante diem autem festum Paschae, sciens Jesus quia venit hora ejus ut transeat ex hoc mundo ad Patrem : cum dilexisset suos, qui erant in mundo, in finem dilexit eos* » : « Avant la fête de la Pâque, Jésus, sachant que son heure était venue de passer de ce monde vers le Père, ayant aimé les siens qui étaient dans le monde, les aima jusqu'à la fin »).

En effet, ne fut-ce pas une merveille ? de le voir sortir du monde, auquel il devoit tenir par des liens de chair, et de sang, que jamais on ne rompt sans douleur ; et par des chaînes d'or, que les yeux trouvent si belles à voir, et les cœurs si douces à porter ; que bien loin de les briser, on les baise ; de l'en voir sortir, dis-je, non seulement avec toute la constance d'un grand homme, et d'un chrestien véritable, mais encore avec celle d'un saint. Ne croyez pas, Messieurs, que ce soit icy l'une de ces louanges outrées, qui blâment, à force de louer. Je ne dis rien que de vray, je luy fais justice, non pas grâce ; et je n'employe pas le fard à embellir ce qui est beau de soy-même.

Voir venir la mort, depuis un mois ! La voir venir tous les jours, et à toute heure ! La voir venir armée de toutes ses horreurs ; la voir ! la sentir, et la toucher, sans la craindre et sans la fuir ! C'est ce qui n'arrive guères aux Grands du monde, qui se voyent et se sentent mourir ; et qui ont, pour l'ordinaire, d'autant plus de frayeur de la mort, qu'ils ont plus d'attachement, et d'amour pour la vie, témoin ce malheureux roy d'Amalec, qui s'écrioit, lorsqu'on l'égorgeoit aux pieds de Samuel, « Est-ce ainsi, cruelle mort, que tu me séparas de toutes choses ? » « *Siccine separas amara mors ?* »<sup>37</sup>

Nostre illustre malade, en la craignant, comme il faut, avoit trouvé le secret de ne la craindre pas, ou de n'en craindre que la surprise. Mais pourquoy n'en craignoit-il pas la violence ? C'est qu'il espéroit tout d'elle, qui devoit le mettre pour jamais en possession du Grand Tout de toutes choses ; c'est qu'ayant reçu jusqu'à trois fois, pendant le cours de son mal, avec un respect et une tendresse extrême, l'Auteur même de la Vie dans le Sacrement de son Amour, il n'avoit pas sujet d'appréhender la mort. C'est qu'ayant pris le grand Viatique de l'immortalité, et mangé le véritable pain d'Hélie, il ne pouvoit ny s'égarer, ny se morfondre, ny se laisser dans le long et pénible chemin qui conduit à la Montagne d'Oreb. C'est que s'estant plongé si souvent et si avant dans le sang de l'Agneau, par des confessions réitérées, à la veue de l'éternité, qu'il touchoit déjà, et où il alloit entrer, il s'y estoit lavé jusques au fond, et y avoit reçu la pureté nécessaire, pour paroître devant ce Dieu redoutable ! Devant qui les purs esprits n'en ont pas assez eu. C'est que par ses grandes charitez, envers les pauvres, qui sont les frères de son Juge, il en a sceu faire son Avocat, puissamment intéressé pour Luy. Et qu'espérant tout des mérites infinis de son seul médiateur de rédemption, il n'avoit plus rien à craindre, ny de ses péchez, ny de Luy-même, après s'être absolument abandonné à toutes ses saintes Volontez, pour le temps et pour l'éternité.

Après cela, médecins, ne luy cachez plus le danger où il est, il le va affronter sans pâlir. Et pourquoy, c'est qu'il aime le danger dont il est menacé, puisqu'il doit le retirer pour jamais du plus grand des dangers, c'est d'offenser son Dieu, et de le perdre.

Directeurs, ne craignez pas, de luy dire que l'éternité s'approche. Ah ! il l'attend avec une sainte impatience, et il en espère les récompenses par la seule bonté de celui qui par son Sang précieux les a méritées à tous les hommes, pour les rendre tous heureux, s'ils s'en laissent faire l'application.

Accourez, accourez à son lit, ses chers enfans ! Que dis-je ? Vous ne l'avez pas quitté, l'amour et le respect vous y ayant également attachés ! Écoutez ses paroles mourantes dans sa bouche ; mais écoutez-les, comme les oracles d'une piété parfaite, et d'une sagesse consommée, qui vous parle d'autant plus fortement, qu'on ne dit jamais si bien la vérité qu'en mourant. Recevez ses derniers embrassemens, et le baiser de paix qu'il vous présente, et sa bénédiction, qu'il vous donne, avec un attendrissement de son cœur, qui luy laisse en mourant toute la fermeté de son âme ; qui fait encore éclater noblement tout le héros dans le Père, et tout le chrétien dans l'homme, et qui mesle heureusement ensemble la Grâce et la Nature, pour n'estre jamais séparées.

Mais enfin, Monseigneur, il vous obligea à le quitter, pour ne vous pas voir mourir de douleur à ses pieds. Il vous en supplia, Madame, avec cette respectueuse et extrême tendresse qu'il avoit pour une si chère fille, dont les admirables qualitez l'avoient tellement charmé, que j'oseray dire, que s'il eut de la peine à cette cruelle séparation, ce fut en partie à se séparer de vous, que la vertu rend encore plus illustre que la naissance.

Son dernier désir, avec lequel il fit mourir tous ses autres désirs, pour ne désirer plus que Dieu seul, fut d'ouïr la messe pour la dernière fois. C'est qu'il vouloit adorer son Sauveur en mourant, après l'avoir si religieusement adoré pendant sa vie ; mais son âme, qui ne tenoit plus à rien, se détacha tout à coup de son corps, pour l'aller adorer, à découvert, et à veue dans le Ciel, avec plus de liberté et de vérité, que sur la terre, où il y a si peu de vrais adorateurs.

Voilà le moment fatal qui luy a ouvert l'éternité. Funeste moment, pour tant de misérables, dont il estoit l'asile, et pour tant de pauvres, dont il estoit le père ! Triste moment, pour ses serviteurs, qui ont perdu en luy un protecteur si puissant et si bien intentionné ! Heureux moment pour luy, puisqu'il l'a conduit au Ciel, où il a trouvé le centre de son repos ! et encore pour nous, si nous prenons enfin la même route pour arriver au même terme ! Mais il faut la prendre au moment que la Grâce nous y pousse, et suivre fidèlement son attrait, parce qu'elle ne pousse pas toujours, et n'attire pas toujours avec effet, quoyqu'il ne tienne point à elle, qui prévient, mais à nous qui ne suivons pas.

Finissons, Messieurs, après avoir donné toutes nos larmes à une si grande perte, que je puis appeller une perte publique, et de toute la province, et de tout le royaume. Elles estoient justes, elles estoient générales, elles estoient sincères, elles estoient bien deues à sa mémoire : aussi est-ce l'amour que nous avons pour luy qui en a ouvert la source, qui ne tariroit jamais, s'il falloit que nos pleurs eussent autant de durée que ses bienfaits, *pertransiit benefaciendo*<sup>38</sup>. Nous ne pouvons lui rendre que des bénédictions de toute sorte ; il les recevra aussi longtemps que nous aurons des bouches pour le bénir, et des cœurs pour aimer un si cher souvenir. *Ejus memoria in benedictione est*<sup>39</sup>.

<sup>37</sup> Cf. Premier livre de Samuel, chapitre 15, verset 32, dans le texte de la Vulgate (« *Dixitque Samuel : Adducite ad me Agag regem Amalec. Et oblatus est ei Agag pinguissimus, et tremens. Et dixit Agag : Siccine separat amara mors ?* » : « Puis Samuel dit : "Amenez-moi Agag, le roi des Amalécites". Et on lui amena Agag, chancelant et tremblant. Et Agag dit : "Est-ce ainsi que la mort amère <nous> sépare ?" »).

<sup>38</sup> Cf. Actes des apôtres, chapitre 10, verset 38 (à propos de Jésus Christ) : « lui qui a passé en faisant le bien ».

<sup>39</sup> « Sa mémoire est en bénédiction » (voir réf. ci-dessus).

Mais essayons ces larmes, il en est temps, elles seroient criminelles, ou au moins inutiles, de coûter d'avantage. Non non ! Messire François de Bonne de Créquy n'est pas mort, ou s'il est mort, il est ressuscité ; il est vivant icy même, où je vous parlois de sa mort ; et il y est vivant en un autre, luy-même, où nous le trouvons avec tous les avantages de sa naissance, où nous le voyons et l'admirons avec tous les degrez de sa vertu, et où nous l'aimons et le possédons avec tous les charmes de sa bonté.

C'est vous, Monseigneur<sup>40</sup>, c'est vous qui nous l'avez rendu, et si je l'ose dire, avec un surcroît de gloire, qui ne le touchera pas d'envie, puisqu'il s'agit de la vôtre, qui luy a toujours esté plus chère que la sienne. C'est en vostre personne qu'il a repris cette vie glorieuse, que vostre courage va porter aux plus hautes élévations où peut monter le mérite. Ce grand cœur qui vous anime, ce cœur de roy, tout vaste et tout libéral ; cet esprit de feu, dont la pénétration est si vive, et la lumière si perçante ; cette grande âme toujours égale à elle-même ; cette fidélité à toute épreuve ; ces sentimens élevez et généreux ; cette bonté magnanime ; cette valeur héroïque. Valeur qui vous fit en faveur de l'ingrate Allemagne traverser le Raab<sup>41</sup>, sur les corps entassez des infidèles, que vostre main avoit immolez à la gloire et à la défense de l'Église ; passer à cheval et à la nage ce Rhin orgueilleux<sup>42</sup>, que le premier et le plus brave des Cézars, tout César et tout brave qu'il estoit, n'avoit osé passer que sur un pont ; et le Lech<sup>43</sup> tout bordé d'ennemis, pour aller porter le fer et le feu aux portes d'Amsterdam ; et renverser comme un torrent tout ce qui s'opposoit à nos armes dans la fameuse bataille de Senef<sup>44</sup>, où le Grand Condé passa également sur le ventre aux Aigles de l'Empire et aux Lyons d'Espagne et de Hollande : et toutes ces autres grandes actions qui ont étonné toute l'Europe dans vos dernières campagnes. Tout cela ensemble ne doit-il pas modérer notre douleur, relever nos espérances, et réparer pleinement toutes nos pertes ? Ayez seulement, Monseigneur, la même bonté pour nous, nous aurons toujours le même respect pour vous, la même soumission et le même attachement, et s'il se peut encore d'avantage.

Pour vous, chrétiens qui avez assisté à cette pompe funèbre, profitez d'un aussi grand exemple, que celui qui vous a frappé les yeux.

Apprenez de cette illustre mort, que les grands meurent comme les autres hommes, et que la mort en oste toute distinction, puisqu'elle les réduit tous indifféremment en cendres, pour y en mettre assez souvent une autre, qui durera toujours ; que tout consiste à bien mourir ; que bien mourir, c'est mourir en chrétien, non pas seulement en héros conquérant, ou en philosophe insensible ; et que pour bien mourir, à parler régulièrement, il faut bien vivre, et que pour bien vivre, il faut vivre dans l'estat auquel on veut mourir.

Apprenez de luy que la charité a de grands intercesseurs devant Dieu, au sentiment de S. Jérôme, et en si grand nombre, qu'il semble que le ciel et la terre s'intéressent également pour elle ; et qu'il est impossible que les vœux de tant de pauvres membres de Jésus Christ, qui veut bien souffrir en leurs personnes, ne soient pas écoutés de leur Chef, glorifié et régissant, avec une pleine puissance, en faveur de ceux qui les assistent, à dessein de luy plaire. *Habet charitas multos intercessores, et impossibile est multorum preces non exaudiri*<sup>45</sup>.

Apprenez enfin de luy que toute la gloire de ce monde passe comme une fumée, comme une ombre, comme un éclair, comme un songe, comme un enchantement ; et qu'il n'y a que Dieu seul qui demeure, et ce qu'on a fait pour soy-même en le faisant pour luy. Hélas, qu'il est vray qu'au moment de la mort, la fumée des honneurs s'estant dissipée, et l'ombre des grandeurs humaines ayant passé ; et l'éclair des vanitez de la vie ayant disparu ; et le songe des plaisirs s'estant évaporé, et l'enchantement du siècle estant fini, on ne se trouve dans les mains que ce qu'on a fait de bien ou de mal. *Nihil invenerunt in manibus suis, opera illorum sequuntur illos*<sup>46</sup>.

Les mains du grand homme dont je vous ay fait l'éloge se sont heureusement trouvées chargées à sa mort de quantité de bonnes œuvres ; il les a présentées au Tribunal de Dieu, et il y a grand sujet d'espérer que le jugement qu'il y a reçu luy a esté favorable.

Mais comme il y a des peines en l'autre vie pour les fautes qui n'ont pas esté bien expiées en celle-cy, parce que sa justice ne perd jamais ses droits, qu'elle ne fait que suspendre, c'estoit à vous, Monseigneur<sup>47</sup>, grand et sacré ministre des autels, d'en faire l'expiation entière, par l'application des suffrages de l'Église, qui sont entre vos mains, et par l'offrande de la Divine Victime, laquelle a réconcilié le monde avec son Auteur : Victime dont la satisfaction est infiniment plus grande, puisqu'elle est celle d'un Dieu, que l'offense de l'homme ne le peut avoir esté : c'étoit à vous de laver dans le Sang du Testament cette âme, qui pouvoit avoir besoin du secours de vostre ministère : vous l'avez fait aujourd'huy avec tout le zèle que la piété vous inspire, et vous avez joint vos larmes et vos prières à celles de toute cette assemblée, pour procurer un repos éternel dans le Ciel, à celui qui nous l'a procuré si longtemps sur la terre avec tant d'amour et de succez.

FIN.

<sup>40</sup> L. de Bressac s'adresse ici à François-Emmanuel de Bonne de Créquy.

<sup>41</sup> Victoire de Saint-Gothard remportée, avec la participation des Français, sur les Turcs, près des rives du Raab, fleuve-frontière avec la Hongrie, mai 1664.

<sup>42</sup> Passage du Rhin près de Tolhuis (Pays-Bas), lors de la guerre de Hollande, 12 juin 1672.

<sup>43</sup> Affluent du Danube.

<sup>44</sup> Bataille de Senef (Belgique), 11 août 1674.

<sup>45</sup> Cf. saint Jérôme, *ad Nepotianum* : « *Non memini me legisse, mala morte mortuum, qui libenter opera caritatis exercuit ; habet enim multos intercessores, et impossibile est multorum preces non exaudiri* » (« Je ne me souviens pas d'avoir jamais lu que celui qui exerce de bon cœur l'aumône ait fait une mauvaise mort ; car il a beaucoup d'intercesseurs, et il est impossible que les prières d'un grand nombre de personnes ne soient pas exaucées »).

<sup>46</sup> « Ils ne trouvèrent rien dans leurs mains, leurs œuvres les accompagnent ». Cf. Psaumes 75, 6 : « *et nihil invenerunt omnes viri divitiarum in manibus suis* » (« et tous ces hommes ne trouvèrent aucune richesse dans leurs mains ») et Apocalypse, 14, 13 : « *opera illorum sequuntur illos* » (« leurs œuvres les accompagnent »).

<sup>47</sup> L. de Bressac s'adresse cette fois à Étienne Le Camus, évêque de Grenoble.



À titre de comparaison, obsèques, funérailles et honneurs rendus aux deux premiers ducs de Lesdiguières :

VIDEL (Louis), *Histoire de la vie du Connestable de Lesdiguières, contenant toutes ses actions, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, avec plusieurs choses memorables, servant à l'intelligence de l'Histoire Generale*, Paris, chez Pierre Rocolet, 1638 [voir p. 474-478, « Obsèques et funérailles du Connestable »] [en ligne : <https://books.google.fr/books?id=IcITAAAcAAJ&>]

« Récit de la mort du connestable de Lesdiguières et des cérémonies de son enterrement » [extrait du *Mercure françois* de 1626], dans *Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières*, éd. Comte Douglas et J. Roman, vol. 3, Grenoble, Impr. de E. Allier, 1884, p. 462-474 [en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k954960/f465>]

GAL (Stéphane), *Lesdiguières, Prince des Alpes et connétable de France*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2007, p. 343-345 [Arch. dép. Isère, BIB\_8° 5068]

CHORIER (Nicolas), *Histoire de la vie de Charles de Crequy de Blanchefort, duc de Lesdiguières, Pair et Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy et Lieutenant General au gouvernement de Dauphiné*, Grenoble, chez François Provensal, 1683-1684, 2 vol. [voir vol. 2, p. 243-245] [t. 1 en ligne : [https://books.google.fr/books?id=qDi\\_BHcKOkIC&](https://books.google.fr/books?id=qDi_BHcKOkIC&)]  
[t. 2 en ligne : [https://books.google.fr/books?id=HkgekXF\\_KAC&](https://books.google.fr/books?id=HkgekXF_KAC&)]

À la même fin, autre oraison funèbre de François de Bonne de Créquy prononcée quelques jours après celle de Laurent de Bressac, à Grenoble, en janvier 1677 :

BRENIER (Henri-Claude) s.j., *Oraison funèbre de très haut et très puissant seigneur messire François de Bonne de Créquy, duc de Lesdiguières, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur et Lieutenant Général en la Province de Dauphiné, prononcée en l'église du collège de Grenoble, de la Compagnie de Jésus, le 27 janvier 1677*, Lyon, chez Thomas Amaury, 1677 [en ligne : <https://books.google.fr/books?id=LqvkWkFH118C&>]

et enfin, celle dite par le même auteur, à la mort du quatrième duc de Lesdiguières :

BRENIER (Henri-Claude) s.j., *Oraison funèbre de haut et puissant seigneur messire Emmanuel-François de Bonne-de Créquy, duc de Lesdiguières, pair de France, Gouverneur et Lieutenant Général en la Province de Dauphiné, prononcée en l'église cathédrale de Grenoble, le 11 juillet 1681*, Grenoble, chez Laurens Gilibert, 1681 [en ligne : <https://books.google.fr/books?id=HmyeLJo4UR4C&>]

Pour une mise en contexte plus large du décor funéraire :

PÉAN (Anne), « Les décors des pompes funèbres en France, 1643-1683 : naissance d'un genre », dans *Actes du V<sup>e</sup> congrès national d'archéologie et d'histoire de l'art*, Bordeaux, INHA (« Actes de colloques »), 1999 [en ligne : <http://inha.revues.org/2467>]

Mort le mardi  
le Duc de Lesdiguières  
Messire François de Bonne  
Comte de la Province  
de Dauphyné

Le jour Jours de la semaine précédente  
soixante dix sept entre une et deux  
du matin il deceda et son corps le  
mesme jour sur le tard fust porté  
dans la Cathedrale avec la croix du  
sieur curé et fust mis dans la chapelle  
de Saint Michel où il reposa jusques au  
dimanche suivant à cinq heures du  
matin on le sortit pour le porter  
à la chapelle de Lesdiguières où repose  
le corps de feu monsieur le Comte et  
son ayeul dans laquelle chapelle il a  
fondé une messe à perpetuité ainsi  
qu'il est porté par son testament receu  
par maitre [en blanc] notaire

Le vingt un du mesme mois de Janvier  
monsieur le Duc son filz a fait faire  
un servisse dans la cathedrale qui a  
esté paré de noir à bande double  
de velour jusques au degré du  
clotre, et des cierges partout, avec  
les armoiries du seigneur defunt à double

Au milieu du cœur devant le grand  
autel on a dressé une grande strade  
à cinq degrés la dodane dessus  
avec la couronne l'Espée sur ledit dodane  
et au pied de ladite strade sur une  
forme couverte de drap noir on estoit  
le manteau ducal et les autres armes

Au dessus de ladite strade et au pied d'icelle  
estoit Eldon à niveau de la chapelle  
du bon Ange un grand carton où  
estoit les armes du seigneur defunt avec  
deux pyramides à cotté garnies de cierge aux  
deux cottés et le chevron qui soutenoit  
ledit carton prenant depuis ladite chapelle  
du bon Ange jusques à l'autre cotté  
couvert de velour avec les armoiries  
à double et cierges partout, les deux  
grandz piliers qui soutenoit ledit carton  
couvertz de velour et garnies de mesme  
des armoiries

Au quatre coins de ladite estrade estoient  
quatre grandes pyramides couvertes de noir  
et parcemées de larmes, au bout desquelles  
il y avoit des grandz flambeaux et tous les  
degrés de ladite strade garnis de grandz  
chandeliers d'argent avec les cierges et  
flambeaux le grand autel orné de gros  
et beaux cierges et les deux grandz  
chandeliers de mesme [barré : avec des flambeaux]

Le trosne de monsieur de Grenoble  
Comte de Dux grand tapis de drap  
noir le dé de velours parcemé  
de larmes au dessus

Ces choses ainsi préparées sur les dix  
heures monsieur le Duc avec messieurs  
du parlement et messieurs des comptes sont  
venus à la cathedrale et estant placés  
madame la duchesse seule avec  
ses demoiselles a pris le dessus des  
tribunes du cotté de l'Epitre parées  
de noir où les dames de la ville ce  
sont rendues comme ayant esté conviées  
à ce par des billetz

Mort de monsieur  
le duc de Lesdiguières,  
messire François de Bonne,  
gouverneur de la province  
de Dauphyné

Le premier janvier de l'année mil six centz  
soixante-dix-sept, entre une et deux  
du matin, il deceda ; et son corps le  
mesme jour, sur le tard, fust porté  
dans la cathedrale avec la croix du  
sieur curé, et fust mis dans la chapelle  
Saint-Michel, où il reposa jusques au  
dimanche suivant ; et à cinq heures du  
matin on le sortit pour le porter  
à la chapelle de Lediguiere, où repose  
le corps de feu monsieur le connetable  
son ayeul, dans laquelle chapelle il a  
fondé une messe à perpetuité, ainsi  
qu'il est porté par son testament, receu  
par maitre [en blanc] notaire.

Le vingt-un du mesme mois de janvier,  
monsieur le duc son filz a fait faire  
un servisse dans la cathedrale, qui a  
esté paré de noir à bande double  
de velour jusques au degré du  
clotre, et des cierges partout, avec  
les armoiries du seigneur defunt à double.

Au milieu du cœur, devant le grand  
autel, on a dressé une grande strade  
à cinq degré, le dodane dessus,  
avec la couronne, l'espée sur ledit dodane,  
et au pied de ladite strade, sur une  
forme couverte de drap noir où estoit  
le manteau ducal et les aultres armes.

Au-dessus de ladite strade et au pied d'icelle  
estoit élevé à niveau de la chapelle  
du bon Ange un grand carton où  
estoit les armes du seigneur defunt, avec  
deux pyramides à cotté garnies de cierge aux  
deux cottés, et le chevron qui soutenoit  
ledit carton prenant depuis ladite chapelle  
du bon Ange jusques à l'autre cotté  
couvert de velour avec les armoiries  
à double et cierges partout, les deux  
grandz piliers qui soutenoit ledit carton  
couvertz de velour et garnies de mesme  
des armoiries.

Au quatre coins de ladite estrade estaint  
quatre grandes pyramides, couvertes de noir  
et parcemées de larmes, au bout desquelles  
il y avoit des grandz flambeaux ; et tous les  
degrés de ladite strade garnis de grandz  
chandeliers d'argent avec les cierges et  
flambeaux ; le grand autel orné de gros  
et beaux cierges, et les deux grandz  
chandeliers de mesme [barré : avec des flambeaux].

Le trosne de monsieur de Grenoble  
couvert d'un grand tapis de drap  
noir, le dé de velours parcemé  
de larmes au-dessus.

Ces choses ainsi préparées, sur les dix  
heures, monsieur le duc avec messieurs  
du parlement et messieurs des comptes sont  
venus à la cathedrale et, estant placés,  
madame la duchesse seule avec  
ses demoiselles, a pris le dessus des  
tribunes du cotté de l'Epitre, parées  
de noir, où les dames de la ville ce  
sont rendues comme ayant esté conviées  
à ce par des billetz.

Quant on a par allé prendre monsieur  
de Grenoble qui est rendu au siege de  
son trone ou les deux diacres d'honneur  
le sont venu joindre avec le diacre et soudiacre  
de la messe et estant habillé on les quatre  
chapiers francois deux chanoines et les deux  
maitres de chœur ont commencé l'introuit.  
La messe finie m<sup>r</sup> l'abbé Bressac qui  
devoit faire l'oraison funebre en l'eglise  
a salué ledit seigneur et de là est monté en chere  
ou estant il ha resalué d'une profonde  
inclination ledit seigneur qui n'a quitté [rayé : bougé]  
de son trône avec lesdits deux diacres d'honneur  
pendant ladite oraison funebre, laquelle  
finie, on a etandu un grand tapis  
noir sur lequel on a mis un fauteuil  
couvert de noir, au bas des degres du  
grand autel et au milieu.

Cependant le maitre des Ceremonies  
est venu en cest ordre de la sacristie :  
le thuriferaire avec l'encensoir [d'argent] et  
la navette en main ; à son cotté le  
porte-benetier avec l'eau benitte et l'aspergoir ;  
le soudiacre de la messe portant la  
croix à ses cotés les accolites avec les  
chandelières les cierges ardens ; le  
maitre des Ceremonies puis quatre  
chanoines avec chapes deux à deux  
le porte-croix avec le porteur au  
pied de l'estrade avec les deux accolites  
laissant un espace suffisant pour  
faire les encensementz entre  
la croix et ladite strade

Les quatre chanoines portans chapes ce sont  
placés à la forme du ceremonial aux  
quatre coings du castrum doloris scavoir  
l'aisné du cotté de l'Evangile, au-dessus, et le plus  
jeune au pied de ladite strade, et mesme cotté  
de l'Evangile ; et l'autre aisné c'est placé  
au pied, du cotté de l'Epitre ; et le quatriesme  
à l'autre coing, dudit cotté de l'Epitre - le thuriferaire  
et le porte-benetier estant derriere le foteul  
dudit seigneur ; lequel, les choses ainsi  
disposées, est descendu de son trône, et  
les deux diacres d'honneur ce sont retirés,  
et le diacre de l'Evangille a pris la  
gauche dudit seigneur, auquel il a levé  
la mitre ; et estant debout il a dit à  
haulte voix l'oraison Non intres in  
judicium immediatemet les deux maitres  
de chœur ont entonné le Subvenite  
jusques aux chirelelysons, lesquelz finis,  
l'ancien chanoine a dit à haulte  
voix pater noster, et pendant que  
lesdits metre de chœur chantoient le  
Requiem aeternam le maitre des Ceremonies  
a conduit le thuriferaire devant ledit  
seigneur portant le pluvial noir et  
le diacre luy a présenté à benir l'encens ;  
aussitost ledit diacre est allé audit  
seigneur chanoine ancien avec le porte-  
benetier, et luy a donné l'aspersoir,  
et a fait le tour de la biere, le  
diacre luy levant le bout  
du pluvial ; et estant de retour,  
ledit diacre luy a donné l'encensoir,  
et a fait l'encensement comme de  
l'eau benitte, le diacre l'accompagnant  
toujours ; et estant de retour,  
ledit ancien chanoine a chanté

Cependant on est allé prendre monsieur  
de Grenoble, qui c'est rendu au siege de  
son trone, où les deux diacres d'honneur  
le sont venu joindre avec le diacre et soudiacre  
de la messe, et, estant habillé, les quatres  
chapiers, scavoir deux chanoines et les deux  
maitres de chœur, ont commencé l'introuit.  
La messe finie, monsieur l'abbé Bressac, qui  
devoit faire l'oraison funebre, est venu et  
a salué ledit seigneur, et de là est monté en chere,  
où estant il ha resalué d'une profonde  
inclination ledit seigneur qui n'a quitté [rayé : bougé]  
de son trône avec lesdits deux diacres d'honneur  
pendant ladite oraison funebre, laquelle  
finie, on a etandu un grand tapis  
noir, sur lequel on a mis un fauteuil  
couvert de noir, au bas des degres du  
grand autel et au milieu.

Cependant le maitre des ceremonies  
est venu en cest ordre de la sacristie :  
le thuriferaire avec l'encensoir [d'argent] et  
la navette en main ; à son cotté le  
porte-benetier avec l'eau benitte et l'aspergoir ;  
le soudiacre de la messe portant la  
croix ; à ses cotés les accolites avec les  
chandelières, les cierges ardens ; le  
maitre des ceremonies ; puis quatre  
chanoines avec chapes deux à deux.  
Le porte-croix c'est allé posté au  
pied de l'estrade avec les deux accolites,  
laissant un espace suffisant pour  
faire les encensementz entre  
la croix et ladite strade.

Les quatre chanoines portans chapes ce sont  
placés, à la forme du ceremonial, aux  
quatre coings du castrum doloris, scavoir  
l'aisné du cotté de l'Evangile, au-dessus, et le plus  
jeune au pied de ladite strade, et mesme cotté  
de l'Evangile ; et l'autre aisné c'est placé  
au pied, du cotté de l'Epitre ; et le quatriesme  
à l'autre coing, dudit cotté de l'Epitre - le thuriferaire  
et le porte-benetier estant derriere le foteul  
dudit seigneur ; lequel, les choses ainsi  
disposées, est descendu de son trône, et  
les deux diacres d'honneur ce sont retirés,  
et le diacre de l'Evangille a pris la  
gauche dudit seigneur, auquel il a levé  
la mitre ; et estant debout il a dit à  
haulte voix l'oraison Non intres in  
judicium ; immediatement les deux metres  
de chœur ont entonné le Subvenite  
jusques aux chirelelysons, lesquelz finis,  
l'ancien chanoine a dit à haulte  
voix Pater noster, et pendant que  
lesdits metre de chœur chantoient le  
Requiem aeternam, le maitre des ceremonies  
a conduit le thuriferaire devant ledit  
seigneur, portant le pluvial noir, et  
le diacre luy a présenté à benir l'encens ;  
aussitost ledit diacre est allé audit  
seigneur chanoine ancien avec le porte-  
benetier, et luy a donné l'aspersoir,  
et a fait le tour de la biere, le  
diacre luy levant le bout  
du pluvial ; et estant de retour,  
ledit diacre luy a donné l'encensoir,  
et a fait l'encensement comme de  
l'eau benitte, le diacre l'accompagnant  
toujours ; et estant de retour,  
ledit ancien chanoine a chanté

Et ne nos inducas in tentationem  
et les repons suivans couchés dans  
le pontifical et l'oraison y marquée ;  
laquelle finie les chantres du chœur  
ont commencé le repon porté par  
ledit pontifical. Le diacre pendant  
le Requiem a fait benir l'encens  
comme dessus et fait la mesme chose  
par les deux anciens qui estoient au  
pied de la bierre de cette bierre  
les deux autres de mesme que dessus  
et finalement monsieur de Grenoble  
a fait la mesme chose et l'oraison  
par luy dite avec le Requiem qui  
suit les chantres du chœur ont  
chanté le Requiescat in pace  
et la croix avec le reste c'est  
retiré au mesme ordre qu'elle  
estoit venue

Et ne nos inducas in tentationem,  
et les repons suivans couchés dans  
le pontifical, et l'oraison y marquée ;  
laquelle finie, les chantres du chœur  
ont commencé le repon porté par  
ledit pontifical. Le diacre, pendant  
le Requiem, a fait benir l'encens  
comme dessus, et fait la mesme chose  
par le second ancien qui estoit au  
pied de la bierre, du cotté gauche ;  
les deux aultres de mesme que dessus,  
et finalement monsieur de Grenoble  
a fait la mesme chose ; et l'oraison  
par luy dite avec le Requiem qui  
suit, les chantres du chœur ont  
chanté le Requiescat in pace,  
et la croix avec le reste c'est  
retiré au mesme ordre qu'elle  
estoit venue.

*La présente transposition n'est proposée qu'à la fin de faciliter la lecture et la compréhension du texte. Elle ne se substitue pas à l'original. La modernisation porte systématiquement sur la graphie, ponctuellement sur le vocabulaire (substitution de termes synonymes) et la syntaxe (reformulation de tournures ambiguës). Dans l'esprit initial d'un exercice de paléographie – sans toutefois pouvoir donner toutes les détails nécessaires à l'intelligence de l'office des morts –, on a tâché, pour ceux qui les rencontreraient pour la première fois, d'explicitier le maximum de termes et citations latines.*

Mort de monsieur le duc de Lesdiguières, messire François de Bonne, gouverneur de la province de Dauphiné

Le premier janvier de l'année mil six cent soixante-dix-sept, entre une et deux < heures > du matin, il décéda ; et son corps le même jour, sur le tard, fut porté dans la cathédrale avec la croix du sieur curé, et fut mis dans la chapelle Saint-Michel<sup>48</sup>, où il reposa jusqu'au dimanche suivant ; et à cinq heures du matin on le sortit pour le porter à la chapelle de Lesdiguières, où repose le corps de feu monsieur le connétable son aïeul<sup>49</sup>, dans laquelle chapelle il a fondé une messe à perpétuité, ainsi qu'il est porté par son testament, reçu par maître [en blanc] notaire<sup>50</sup>.

Le vingt-et-un du même mois de janvier, monsieur le duc son fils<sup>51</sup> a fait faire un service dans la cathédrale, qui a été parée de noir à bande double de velours jusqu'au degré du cloître<sup>52</sup>, et de cierges partout, avec les armoiries du seigneur défunt à double.

Au milieu du cœur, devant le grand autel, on a dressé une grande estrade à cinq degrés, et dessus un dos d'âne, portant la couronne<sup>53</sup> et l'épée, et au pied de cette estrade, sur une forme couverte de drap noir, le manteau ducal et les autres armes.

Au-dessus de cette estrade et à son pied était élevé au niveau de la chapelle du bon Ange un grand carton où étaient les armes<sup>54</sup> du seigneur défunt, avec deux pyramides à côté, garnies de cierge des deux côtés, et le chevron qui soutenait le carton, prenant depuis ladite chapelle du bon Ange jusqu'à l'autre côté, couvert de velours, avec les armoiries à double et des cierges partout, les deux grands piliers qui soutenaient ledit carton couverts de velours et garnis de même des armoiries.

Aux quatre coins de l'estrade étaient quatre grandes pyramides, couvertes de noir et parsemées de larmes, au bout desquelles il y avait de grands flambeaux ; et tous les degrés de l'estrade étaient garnis de grands chandeliers d'argent avec les cierges et flambeaux ; le grand autel orné de gros et beaux cierges, et les deux grands chandeliers de même.

Le trône de l'évêque de Grenoble < était > couvert d'un grand tapis de drap noir, et le dais de velours au-dessus, parsemé de larmes.

Ces choses ainsi préparées, sur les dix heures, monsieur le duc avec messieurs du Parlement et messieurs des Comptes<sup>55</sup>, sont venus à la cathédrale et, après qu'ils ont été placés, madame la duchesse<sup>56</sup>, seule avec ses demoiselles, a pris le haut des tribunes du côté de l'Épître<sup>57</sup>, parées de noir, où les dames de la ville se sont rendues comme y ayant été conviées par des billets.

Cependant on est allé prendre l'évêque, qui s'est rendu au siège de son trône, où les deux diacres d'honneur sont venus le rejoindre avec le diacre et le sous-diacre de la messe, et, après qu'il a été habillé, les quatre chapiers<sup>58</sup>, savoir deux chanoines<sup>59</sup> et les deux maîtres de chœur, ont commencé l'introït<sup>60</sup>. La messe finie, monsieur l'abbé Bressac<sup>61</sup>, qui devait faire l'oraison funèbre, est venu et a salué l'évêque, et de là est monté en chaire, d'où il a resalué d'une profonde inclination l'évêque, qui n'a pas quitté son trône, avec lesdits deux diacres d'honneur, pendant l'oraison funèbre<sup>62</sup> ; après qu'elle a été finie, on a étendu un grand tapis noir, sur lequel on a mis un fauteuil couvert de noir, au bas des degrés du grand autel et au milieu.

Cependant le maître des cérémonies est venu en cet ordre de la sacristie : le thuriféraire<sup>63</sup> avec l'encensoir [d'argent] et la navette en main ; à son côté le porte-bénitier avec l'eau bénite et l'aspersoir ; le sous-diacre de la messe portant la croix ; à ses côtés, les

---

<sup>48</sup> Actuelle chapelle de la Vierge, de plan carré, en tête du bas-côté nord, à gauche du chœur.

<sup>49</sup> François de Bonne de Lesdiguières (1543-1626), dernier connétable de France (1622). L'information est erronée : seul repose à Grenoble le cœur de Lesdiguières. Son corps embaumé a été transporté au château du Glaizil, en Champsaur.

<sup>50</sup> On ne trouve pas trace de cette fondation dans le dernier testament de Lesdiguières rédigé par devant Étienne Tolleron et Antoine Vigeon, notaires au châtelet de Paris, le 26 mars 1624 (*Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières, op. cit.*, vol. 3, p. 443-453). La chapelle familiale fondée en la cathédrale de Grenoble l'aurait en réalité été par Françoise de Bonne, fille du connétable et épouse de Charles de Créqui, par contrat passé devant Montagne, notaire à Grenoble, le 24 novembre 1626 (« Contrat de vente de l'hôtel de Villeroy », *Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*, 2<sup>e</sup> série, t. 1<sup>er</sup>, 1851, p. 346).

<sup>51</sup> François-Emmanuel de Bonne de Créqui (1645-1681).

<sup>52</sup> C'est-à-dire sur quatre ou cinq travées de la nef.

<sup>53</sup> La couronne ducale, ouverte et garnie de huit fleurons.

<sup>54</sup> C'est-à-dire le blason héraldique.

<sup>55</sup> Les magistrats et officiers du Parlement et de la Chambre des comptes de Grenoble en corps constitués.

<sup>56</sup> Paule-Marguerite Françoise de Gondi, mariée à François-Emmanuel de Bonne de Créqui depuis 1675.

<sup>57</sup> C'est-à-dire, du point de vue de l'assemblée, du côté droit de l'autel, du chœur, où est lu ou chanté, au début de la liturgie de la parole et avant la lecture de l'Évangile, un passage de l'Ancien ou du Nouveau Testament – lequel est souvent un extrait d'une Épître (lettre des apôtres) du Nouveau Testament.

<sup>58</sup> Ecclésiastiques ayant revêtu la chape, long manteau de cérémonie agrafé par devant.

<sup>59</sup> Membres du chapitre cathédral Notre-Dame, assurant les offices quotidiens.

<sup>60</sup> Prière récitée par le prêtre lorsqu'il monte à l'autel, ou que chante le chœur à l'entrée d'une grand-messe.

<sup>61</sup> Laurent de Bressac, docteur en théologie, conseiller et aumônier du roi.

<sup>62</sup> On pourra donc ici lire, si on ne l'a déjà fait, l'oraison funèbre dactylographiée ci-dessus.

<sup>63</sup> Clerc littéralement « porteur de l'encens », chargé au cours des cérémonies solennelles de l'encensoir et de la boîte en forme de nef contenant la résine.

acolytes<sup>64</sup> avec les chandeliers, les cierges ardents ; le maître des cérémonies ; puis quatre chanoines avec chapes deux à deux. Le porte-croix est allé se poster au pied de l'estrade avec les deux acolytes, laissant un espace suffisant pour faire les encensements entre la croix et l'estrade.

Les quatre chanoines portant chapes se sont placés, conformément au cérémonial, aux quatre coins du *castrum doloris*<sup>65</sup>, savoir l'aîné du côté de l'Évangile<sup>66</sup>, au-dessus, et le plus jeune au pied de l'estrade, du même côté de l'Évangile ; et l'autre aîné s'est placé au pied, du côté de l'Épître ; et le quatrième à l'autre coin, du côté de l'Épître – le thuriféraire et le porte-bénitier étant derrière le fauteuil de l'évêque ; lequel, les choses ainsi disposées, est descendu de son trône, et les deux diacres d'honneur ce sont retirés, et le diacre de l'Évangile a pris la gauche de l'évêque, dont il a levé la mitre ; et étant debout il a dit à haute voix l'oraison *Non intres in iudicium*<sup>67</sup> ; immédiatement les deux maîtres de chœur ont entonné le *Subvenite*<sup>68</sup> jusques aux *kyrie eleison*<sup>69</sup>, lesquels finis, l'ancien chanoine a dit à haute voix *Pater noster*<sup>70</sup>, et pendant que lesdits maîtres de chœur chantaient le *Requiem aeternam*<sup>71</sup>, le maître des cérémonies a conduit le thuriféraire devant l'évêque, portant le pluvial<sup>72</sup> noir, et le diacre lui a présenté à bénir l'encens<sup>73</sup> ; aussitôt ledit diacre est allé audit sieur chanoine ancien avec le porte-bénitier, et lui a donné l'aspersoir, et a fait le tour de la bière, le diacre lui levant le bout du pluvial ; et étant de retour, ledit diacre lui a donné l'encensoir, et a fait l'encensement comme il en avait été de l'eau bénite, le diacre l'accompagnant toujours ; et étant de retour, ledit ancien chanoine a chanté *Et ne nos inducas in tentationem*<sup>74</sup>, et les répons suivants couchés dans le pontifical<sup>75</sup>, et l'oraison y marquée ; laquelle finie, les chantres du chœur ont commencé le répons porté par ledit pontifical. Le diacre, pendant le *Requiem*, a fait bénir l'encens comme ci-dessus, et le second ancien qui était au pied de la bière, du côté gauche, a fait la même chose ; les deux autres, et finalement l'évêque de Grenoble, ont fait la même chose ; et l'oraison par lui dite avec le *Requiem* qui suit, les chantres du chœur ont chanté le *Requiescat in pace*<sup>76</sup>, et la croix avec le reste s'est retirée dans le même ordre dans lequel elle était venue.

---

<sup>64</sup> Clercs pourvus du quatrième des ordres mineurs, précédant immédiatement le sous-diaconat dans la hiérarchie des sept ordres conférant le sacerdoce, et chargés notamment de servir à l'autel les membres de la hiérarchie placés au-dessus d'eux (sous-diacres, diacres, prêtres, etc.).

<sup>65</sup> Littéralement « château de douleur » : structures et décorations (baldaquin, cierges, armoiries, etc.) abritant ou accompagnant le catafalque ou la bière d'un défunt de haut rang.

<sup>66</sup> C'est-à-dire, du point de vue de l'assemblée, du côté gauche de l'autel, du chœur, où est lu ou chanté l'Évangile.

<sup>67</sup> Psaume 142, 2 : « *Et non intres in iudicium cum servo tuo, quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens* » (« et n'entre pas en jugement avec ton serviteur, car nul vivant n'est justifié devant toi »).

<sup>68</sup> Répons « *Subvenite, Sancti Dei, occurrere, Angeli Domini / Suscipientes animam ejus / Offerentes eam in conspectu Altissimi* » (« Venez, saints de Dieu, accourez, anges du Seigneur / Prenez son âme / Présentez-la devant la face du Très-Haut. »).

<sup>69</sup> « Seigneur, ayez pitié ».

<sup>70</sup> « le Notre Père ».

<sup>71</sup> « *Requiem aeternam dona eis, Domine, et lux perpetua luceat eis* » (« Donne-leur, Seigneur, le repos éternel, et que la lumière perpétuelle brille pour eux »).

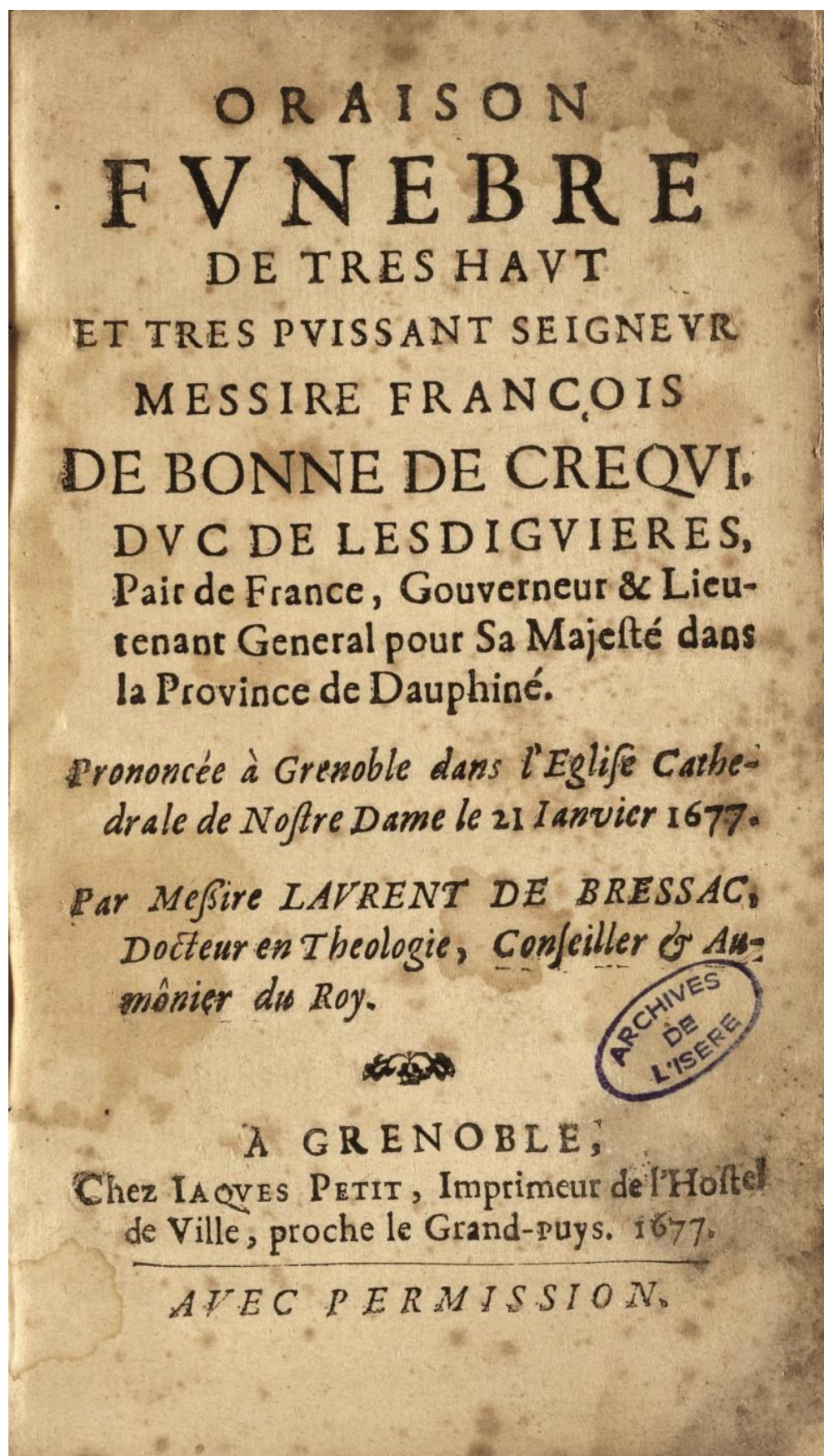
<sup>72</sup> Grand manteau porté par les officiants et les chantres pour les vêpres, le salut, les processions et autres offices.

<sup>73</sup> Description du rituel, toujours suivi de nos jours, de l'aspersion et de l'encensement du corps du défunt.

<sup>74</sup> Sixième et dernière demande du Notre Père, « *et ne nos inducas in tentationem; sed libera nos a malo* » (« et ne nous soumet pas à la tentation, mais délivre-nous du mal »).

<sup>75</sup> Livre liturgique rassemblant les instructions (rubriques), textes et parties chantées, utilisées par les évêques pour l'administration des sacrements, pour les consécrations et bénédictions extérieures à la messe, et pour certains actes juridiques.

<sup>76</sup> « Qu'il repose en paix ».



Arch. dép. Isère, cote BIB\_E 1042/83 :

BRESSAC (Laurent de), *Oraison funèbre de très haut et très puissant seigneur messire François de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, Pair de France, Gouverneur et Lieutenant Général pour Sa Majesté dans la Province de Dauphiné, prononcée à Grenoble dans l'église cathédrale de Nostre-Dame, le 21 janvier 1677, Grenoble, chez Jaques Petit, 1677*

Arch. dép. Isère, cote BIB\_E 1042/76 :

BRENIER (Henri Claude) s.j., *Oraison funèbre de très haut et très puissant seigneur messire François de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur et Lieutenant Général en la Province de Dauphiné, prononcée en l'église du collège de Grenoble, de la Compagnie de Jésus, le 27 janvier 1677, Lyon, chez Thomas Amaulry, 1677*

